

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÉGLEMENT 295

AVIS PUBLIC est donné de l'entrée en vigueur du règlement suivant :

Règlement 295 pour emprunter la somme de 2 214 000 \$ pour pourvoir à l'acquisition de terrains d'Hydro-Québec

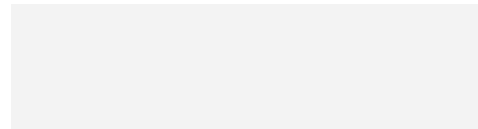
Adoption par le conseil : 27 janvier 2015

Approbation par les personnes habiles à voter : 4 février 2015

Approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire : 26 février 2015

Le règlement mentionné précédemment est déposé au Service du greffe de la municipalité situé au 4^e étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, à Salaberry-de-Valleyfield, où toute personne peut en prendre connaissance durant les heures normales de bureau.

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD ce 4 mars 2015.



Alain Gagnon, MAP, OMA
Greffier